

Le Petit Anjou au Pin-en-Mauges



Visorando



Trace n° 96638594

Une randonnée proposée par Ôsez Mauges

Baladez-vous dans les paysages de campagnes des Mauges tout au long de ce circuit. Vous traverserez de vastes espaces agricoles, et vous pourrez admirer, au plus près, des éoliennes. Vous aurez aussi l'occasion de déambuler en plein champs, vous offrant ainsi une immersion totale dans ce paysage rural. Des espaces boisés avec des chemins bordés de haies bocagères et arborées vous offriront de la fraîcheur et vous plongeront dans une ambiance plus intimiste.

Durée	2h 00	Difficulté	Facile
Distance	6,61 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	32 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	30 m	Commune	Le Pin-en-Mauges (49110)
Point haut	126 m		
Point bas	97 m		



Description

Stationner sur le parking près de l'aire multisports. Suivre le balisage Bleu.

(D/A) Se diriger vers l'aire de jeu, contourner le terrain de tennis, puis emprunter à gauche la Rue du Chêne. Tourner de nouveau à gauche pour suivre le chemin arboré, pendant 400 mètres environ.

(1) Au bout du chemin, prendre le chemin à gauche, jusqu'à la route goudronnée, avec une station d'épuration sur la droite. Tourner à droite, vers les Montées.

(2) Suivre le chemin à gauche (absent de la carte) qui remonte vers la Foutelaie. Contournez ensuite la maison, en suivant le chemin sur la gauche, le long des pommiers, jusqu'à la route goudronnée (D762). La longer à droite, en utilisant le bas-côté herbeux.

(3) Prendre la route à gauche, traverser la D762 **prudemment**, et rejoindre la petite route, en face, menant à la Tuilerie. Passer devant la Tuilerie, et continuer jusqu'au calvaire, puis arriver à l'Aunay au Long.

(4) Emprunter la route sur la gauche, pendant 300 mètres, en ignorant le chemin en face, puis tourner à droite dans le chemin près d'un bosquet, et aller jusqu'au pied de l'éolienne. Poursuivre le chemin jusqu'au pied de l'autre éolienne.

(5) Au pied de l'éolienne, prendre le chemin à gauche, en bordure de champ, puis celui à droite, jusqu'au bosquet de la Sablière en contournant les étangs. Traverser la Sablière, puis tourner à gauche, en longeant le bosquet. Virer de nouveau à gauche pour suivre le large chemin de terre qui débouche sur la Rue de la Marchaierie.

(6) La prendre à droite pour rejoindre la Rue d'Anjou. Virer à gauche, sur le trottoir devant le cimetière, et se diriger vers l'église. Passer devant la mairie, traverser la Rue d'Anjou au passage piéton, puis l'Avenue des Mauges pour redescendre sur la droite de l'église, jusqu'à la Rue de l'Abbé Cantiteau. Poursuivre à droite, deux fois, pour retrouver, immédiatement, le parking de l'aire multisports **(D/A)**

Points de passage

- D/A Aire multisports**
| N 47.252599° / O 0.897094° - alt. 104 m - km 0
- 1 Bout du chemin**
| N 47.251418° / O 0.892226° - alt. 98 m - km 0.58
- 2 Les Montées**
| N 47.253672° / O 0.88969° - alt. 110 m - km 1.04
- 3 Route D762**
| N 47.263103° / O 0.883684° - alt. 122 m - km 2.41
- 4 Fourche vers l'Aunay au Long**
| N 47.265458° / O 0.899267° - alt. 115 m - km 3.7
- 5 Éolienne**
| N 47.260936° / O 0.907192° - alt. 126 m - km 4.76
- 6 Rue de la Marchaierie**
| N 47.25615° / O 0.899197° - alt. 108 m - km 5.86
- D/A Aire multisports**
| N 47.252599° / O 0.897094° - alt. 104 m - km 6.61

Informations pratiques

À voir

Église Saint-Pavin : l'histoire des Guerres de Vendée est illustrée par les vitraux de l'Église du Pin-en-Mauges. Cet édifice reconstruit au XIX^e siècle par l'Abbé Raimbault, est entièrement consacré aux combats de 1793 et au Généralissime Jacques Cathelineau, enfant du pays.

Musée des Guerres de Vendée : la collection est visible sur demande en mairie.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-petit-anjou-au-pin-en-mauges-10/>

En savoir plus : - BEAUPREAU-EN-MAUGES

Tél : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.